

4^E ÉDITION DU FORUM CULTURE COLLÈGES

UN SPEED-MEETING ENTRE ÉQUIPES ENSEIGNANTES DES COLLÈGES ET ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Désormais incontournable, le Forum « Culture collèges » permet des échanges directs entre représentants des établissements scolaires et structures culturelles et artistes du département (et pour certains de la région). Par cette action, le Département réaffirme toute la place et l'importance de la culture dans le paysage territorial en général, et dans l'éducation des jeunes en particulier.



Mercredi 29 janvier, 90 représentants de 47 collèges publics et privés et 75 acteurs culturels départementaux, voire régionaux, étaient présents à la Maison du Département pour une matinée d'échanges sous la forme de speed meeting, chacun pouvant aller à la rencontre des structures et acteurs du territoire, toutes esthétiques confondues (arts visuels, cinéma et audiovisuel, arts vivants, littérature, écriture, lecture, éducation aux médias et à l'information, patrimoine et musées, culture scientifique).

SENSIBILISER LES JEUNES À LA CULTURE ET AUX ARTS

Le Département de la Manche, soucieux d'offrir aux jeunes Manchois les meilleures conditions possibles de formation et d'épanouissement, est particulièrement impliqué dans l'éducation artistique et culturelle, et ce depuis de nombreuses années.

Cette ambition se traduit notamment via une politique très volontariste d'accompagnement des projets pédagogiques des collèges, plus particulièrement sous la forme d'un soutien aux établissements mettant en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), sur les quatre années de scolarité des collégiens, dans le cadre du **dispositif Profil Manche**. L'accompagnement des collèges en ce sens (appui en termes de méthodologie de projet, mise en relation avec les partenaires

artistiques et culturels du territoire, etc.) **52 collèges sur les 70 du territoire sont aujourd'hui soutenus pour la mise en œuvre du PEAC.**

Cette volonté politique forte et clairement affichée, qui se traduit notamment par une enveloppe financière de 453 132 €, est **exemplaire et distingue le Département de la Manche des collectivités voisines.**

UNE MATINÉE D'ÉCHANGES PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT

L'accompagnement du Département, loin de se limiter à un simple accompagnement financier des projets, se traduit également par un accompagnement « technique », pour aider les équipes enseignantes des collèges dans la rédaction de leur parcours, leur recherche de partenaires culturels, le montage de projets,

etc. Il s'agit pour le Département d'une part de renforcer la qualité des projets « Parcours Culture » et notamment du parcours d'éducation artistique et culturelle menés dans les collèges, et d'autre part de valoriser la richesse et la diversité des ressources culturelles locales.

L'objectif est ainsi, par la rencontre entre acteurs de l'éducation et acteurs culturels, de faciliter la co-construction des projets pour l'année et les années à venir, et, par là même, de pouvoir in fine, lors de la mise en œuvre des projets, sensibiliser un maximum de collégiens à la culture et aux arts afin qu'ils se confrontent, tout au long de leur scolarité, à différents univers artistiques, à travers des rencontres avec les œuvres et les artistes et des ateliers de pratique artistique. Cet accompagnement du Département vise ainsi non seulement à contribuer à l'épanouissement des collégiens, à leur ouverture au monde, tout en favorisant la dynamique de territoire.



Une ambition politique clairement affichée dans le projet de mandature 2022-2028 :

L'objectif est que 100% des collèges manchois soient soutenus, au terme de la mandature, pour la mise en œuvre du projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Pour rappel, **52 collèges sont soutenus en 2024/2025 pour la mise en œuvre du PEAC, et 8 pour la mise en œuvre d'un projet culturel, soit 60 collèges sur les 70 du département, représentant une enveloppe financière de 453 132 €** (sans compter 35 000 € consacrés aux Classes à Horaires Aménagés et Orchestres à l'école) sur une **enveloppe globale de 488 132 €**.

Cette démarche auprès des établissements scolaires et acteurs culturels du territoire contribue à distinguer la collectivité jusqu'au niveau national.